

COMMUNE DE CAMON
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET CONTRAINTES DE TYPE : EL3

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes de halage et de marchepied.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
Servitude découlant ipso-facto du classement de l'ouvrage public.
DATE DE L'ACTE
CARACTÉRISTIQUE DE LA SERVITUDE
'L'AVRE' du pont de Morisel (RD.920) au confluent de la Somme est un cours d'eau domanial rayé de la nomenclature des voies navigables ou flottables et demeurant dans le domaine public fluvial et de la navigation intérieure. Sur la partie du cours d'eau considérée la servitude de marchepied de 3.25 mètres s'applique sur les deux rives. (article 15 du code du domaine public fluvial et de la navigation).
SERVICE RESPONSABLE
DDTM Service Sécurités Maritime et Navigation

COMMUNE DE CAMON

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET CONTRAINTES DE TYPE : EL3

INTITULE DE LA SERVITUDE
Servitudes de halage et de marchepied.
ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE
Servitude découlant ipso-facto du classement de l'ouvrage public.
DATE DE L'ACTE
CARACTÉRISTIQUE DE LA SERVITUDE
<p>LA SOMME CANALISEE' de l'écluse de Sormont à St-Valery est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage de 7.80 mètres et de marchepied de 3.25 mètres s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">* Servitude de halage en rive gauche et servitude de marchepied en rive droite du pont de Corbie (CD.1) au pont de Camon.* Servitude de halage en rive droite et servitude de marchepied en rive gauche du pont de Camon au pont de L'Etoile (CD216).
SERVICE RESPONSABLE
DDTM Service Sécurités Maritime et Navigation